

Alerte audit et certification

NORMES CANADIENNES D'AUDIT (NCA)

MARS 2019

NORME ABORDÉE

NCA 540 (révisée), *Audit des estimations comptables et des informations y afférentes*

Ce que vous devez savoir

Le présent bulletin *Alerte audit et certification* vise à informer les professionnels en exercice de certaines questions liées à la NCA 540 (révisée), *Audit des estimations comptables et des informations y afférentes*.

Quelle est la date d'entrée en vigueur de la norme?

La NCA révisée s'applique aux audits d'états financiers des périodes ouvertes à compter du 15 décembre 2019. Les changements par rapport à la NCA 540 actuelle, intitulée *Audit des estimations comptables, y compris les estimations comptables en juste valeur, et des informations y afférentes à fournir*, sont importants.

Qui sera touché par la NCA 540 révisée?

Les états financiers contiennent pratiquement tous des estimations comptables, et la NCA 540 s'applique à tous les audits d'états financiers. Cela signifie que les changements apportés à la NCA 540 concernent tous les auditeurs, peu importe le type ou la taille des entités dont ils auditent les états financiers.



Quelles sont les principales différences par rapport à la NCA 540 actuelle?

Les principales nouveautés de la norme ISA 540 (révisée) sont résumées dans un document de l'IAASB intitulé *Aperçu général : Norme ISA 540 (révisée), modifications de concordance et modifications corrélatives*. Étant donné que la norme ISA 540 (révisée) a été adoptée à titre de NCA sans modification pour le Canada, les changements décrits dans ce document valent pour les deux normes. Vous trouverez ci-dessous des liens vers les versions française et anglaise de cette publication.

Français : www.ifac.org/publications-resources/glance-isa-540

Anglais : www.ifac.org/system/files/publications/files/ISA-540-At-a-Glance.pdf

Quelles sont les autres ressources utiles?

- [Base des conclusions \(mars 2018\)](#)
- [NCA 540, Audit des estimations comptables et des informations y afférentes \(NIFC Canada\)](#)

Pour vous faciliter la tâche, CPA Canada prévoit publier un outil de mise en œuvre à l'intention des auditeurs, ainsi qu'un document d'information qui vous aidera à expliquer les changements à venir à vos clients.

Commentaires

Nous vous prions de faire parvenir vos commentaires sur le présent bulletin *Alerte audit et certification*, ou vos suggestions pour les prochains bulletins, à :

Yasmine Hakimpour, CPA, CA

Directrice de projets
Recherche, orientation et soutien
Audit et certification
Comptables professionnels agréés du Canada
277, rue Wellington Ouest
Toronto (Ontario) M5V 3H2
Courriel : yhakimpour@cpacanada.ca

CPA Canada souhaite exprimer sa gratitude à Gregory Shields, CPA, CA, ainsi qu'au Groupe consultatif sur la mise en œuvre des Normes canadiennes d'audit de CPA Canada qui lui ont prêté assistance dans la rédaction et la revue de la présente publication. Le Groupe consultatif est constitué de bénévoles provenant des cabinets canadiens suivants : BDO, Deloitte, EY, Grant Thornton, KPMG, MNP et PwC.

MISE EN GARDE

La présente publication, préparée par Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada), fournit des indications ne faisant pas autorité.

CPA Canada et les auteurs déclinent toute responsabilité ou obligation pouvant découler, directement ou indirectement, de l'utilisation ou de l'application de cette publication. Le bulletin *Alerte audit et certification* n'est pas publié sous l'autorité du Conseil des normes d'audit et de certification.

© 2019 Comptables professionnels agréés du Canada